RENCONTRONS-NOUS !

05 53 45 85 70
CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

CRÉ@VALLÉE SUD

AVENUE DE BORIE MARTY
24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

SIRET : 753 127 398 00026

DÉCLARATION D'EXISTENCE :
72 24 01587 24

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE !

WWW.ADHENIA-FORMATION.FR

INFORMATIQUE, TECHNIQUE ET BUREAUTIQUE | COMMERCE, MARKETING, COMPTABILITÉ, GESTION | RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES | DÉVELOPPEMENT PERSONNEL | SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL | LANGUES ÉTRANGÈRES

LES CONGÉS PAYÉS

Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !

Objectifs

- Une meilleure maîtrise des règles juridiques en matière des droits à congés payés
- Une amélioration de la qualité de l'information destinée au personnel et aux membres du CSE
- Optimisation de la gestion des cas particuliers (temps partiel, annualisation du temps de travail)
- Administration des jours fériés travaillées et récupérées
- Gestion des CDD dans le cadre d'une organisation annualisée de la durée du travail

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Apports théoriques alternés avec des exercices pratiques.

Programme

1.Le calcul les droits à congés payés

- Rappel des règles d'acquisition des congés payés : période d'acquisition, période de prise de congés payés, calcul des droits acquis en jours ouvrables ou jours ouvrés
- Impacts des absences sur l'acquisition des droits : arrêts maladie, exercice du droit de grève, congé maternité et paternité, congé parental d'éducation

Durée de formation

1 jour soit 7 heures
Possibilité d'une journée complémentaire en fonction du niveau de connaissances et des besoins identifiés.
Audit préalable gratuit pour échanger sur les objectifs attendus.

Public

Toutes personnes des services RH, comptabilité, gestionnaire de paie

Prérequis

Service RH, gestionnaire de paie, comptables

Niveau / Certification Obtenue

Attestation de formation et certificat de réalisation.

Type de formation / stage

Présentiel

Intra/Inter/Accompagnement individuel.

LES CONGÉS PAYÉS

- Les jours de fractionnement et les congés supplémentaires des jeunes mamans
- Consultation des instances représentatives à propos des ordres de départ en congés

2.Indemnisation des congés payés

- Périodes de prise des congés payés principaux et 5 ème semaine
- Décompte des congés payés (salariés à temps partiel, en cycle annualisé, impact des jours fériés)
- Les règles des indemnités de congés payés : maintien de salaire ou 10 ème des salaires de la période de référence
- Intégration de la prime de précarité dans le calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés en cas de solde de tout compte des CDD
- L'arrêt maladie pendant la période des congés et ses effets sur le décompte des jours de congé

3.Gestion des situations particulières

- Les règle de fixation de l'ordre des départs en congés par l'employeur
- Les obligations de l'employeur en cas de changements de dates de départ
- Le solde des congés acquis non pris en fin de période en N+1 et les obligations de l'employeur
- Le report des congés payés en cas de maladie
- La fermeture de l'entreprise pendant la période des congés
- Le don de jours de congés ou de RTT
- Le mode de décompte des congés payés des contrats de travail à temps partiel
- L'annualisation de la durée du travail et ses effets sur le calcul des droits à congés payés
- Administration des jours fériés travaillées et récupérées
- Gestion des CDD dans le cadre d'une organisation annualisée de la durée du travail